DEVENIR ADHÉRENT

Justificatifs par catégorie professionnelle

Hébergements

Hôtel, résidence et camping

- copie de l'arrêté de classement en catégorie tourisme.

Prestataire/loueur d'appartements meublés

- une copie de l'extrait Kbis de votre société ;
- une copie d'un contrat type entre un propriétaire et votre société, et entre votre société et un client ;
- les conditions de réservations et d'annulation ;
- une copie d'une fiche d'état des lieux ;
- une copie de la carte T ou G (pour les agences immobilières) ;
- une copie de votre immatriculation au registre national d'Atout France (pour les opérateur de voyage ou de séjour) ;
- pour les nouveaux Adhérents, le document relatif à la réglementation parisienne.

Tourisme de loisirs

Quelle que soit votre activité, merci d'inclure une copie de votre extrait Kbis ou tout autre justificatif du régime juridique de votre entreprise :

- association : récépissé de déclaration à la Préfecture de Police ;
- auto entrepreneur : justificatif de confirmation d'inscription ;
- travailleur indépendant : copie de votre déclaration à l'URSSAF.

Pour les professions réglementées, merci de fournir également les documents suivants :

Opérateur de voyage ou de séjour, DMC, PCO

- une copie de votre immatriculation au registre national Atout France.

Transport routier de voyageurs, voiture de transport avec chauffeur

- une copie de l'immatriculation au registre des VTC du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- une copie de votre attestation d'assurance.

Transport par véhicule motorisé à deux ou trois roues

- une copie de votre carte professionnelle délivrée par la Préfecture de Police.

Guide conférencier

- une copie recto/verso de votre carte professionnelle.